

Affaire suivie par Aline QUEVERUE  
Directrice départementale du Nord  
Téléphone : 03.62.72.86.10  
Mail : [aline.queverue@ars.sante.fr](mailto:aline.queverue@ars.sante.fr)

Lille, le **30 OCT. 2020**

Le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé Hauts-de-France

à

Monsieur Michel LALANDE  
Préfet du Nord  
12, rue Jean Sans Peur  
59039 Lille Cedex

**Objet : lutte contre l'épidémie de COVID 19 – avis de l'ARS quant aux nouvelles mesures envisagées dans le Nord.**

Vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France quant à l'adoption de mesures que vous envisagez de prendre pour le Nord, dans le cadre de la mise en œuvre du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et au regard de la poursuite de la dégradation de la situation sanitaire dans ce territoire.

L'avis de l'Agence est le suivant :

L'épidémie de COVID-19 continue de progresser fortement tant sur l'ensemble du pays que dans la région des Hauts-de-France. Ainsi, le taux d'incidence régional est passé de 343,5 cas / 100 000 habitants à 517 cas entre le 21 et le 28 octobre, soit une augmentation de plus de 50% en une semaine (source : Santé publique France).

Dans le Nord, cette incidence était de 511,1 cas / 100 000 habitants le 21 octobre. Elle s'établit désormais, au 28 octobre, à 751 cas, soit une augmentation de 47 % en une semaine. Le taux de positivité des tests de visée diagnostique RT-PCR, en constante progression, s'établit désormais à 22 %.

La diffusion de l'épidémie est encore plus forte dans le territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL) dont le taux d'incidence est passé de 705,5 cas / 100 000 habitants le 21 octobre à 941 cas le 28 octobre soit une augmentation d'un tiers du nombre de cas en une semaine. Le taux de positivité atteint désormais 22 %.

Au-delà de la MEL, ce sont tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Nord qui présentent une accélération de la dégradation de leurs indicateurs depuis la mi-octobre. Tous présentent en effet ce jour des taux d'incidence en population générale de 6 à presque 20 fois le seuil d'alerte national de 50 cas pour 100 000 habitants.

Ainsi, pour ne citer que ces quelques exemples, le 28 octobre, la Communauté de communes des Flandres intérieures présente un taux d'incidence de 760 cas, la Communauté d'agglomération de Maubeuge – Val de Sambre un taux de 681 cas, Douaisis-agglomération un taux de 518 cas, la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole un taux de 783 cas pour 100 000 habitants.

Les taux incidence de certaines catégories d'âge sont tout particulièrement à prendre en compte. Ainsi, l'incidence chez les 15-29 ans demeure élevée dans le Nord, passant de 668 cas pour 100 000 le 18 octobre à 923 cas le 25 octobre soit une augmentation de près de 40 %.

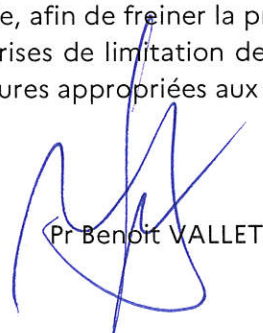
La situation des 65 ans et plus se dégrade également fortement passant dans le Nord d'un taux d'incidence de 459 cas pour 100 000 le 18 octobre à 762 cas le 25 octobre soit une augmentation de 66 %.

En conséquence, l'hospitalisation conventionnelle comme en réanimation pour COVID a augmenté très sensiblement.

Ainsi, la part des patients COVID-19 en réanimation en région est passée de 41,4 % le 21 octobre à 53,1 % le 28 octobre.

A ma demande, tous les centres hospitaliers de la MEL et des arrondissements de Valenciennes, Avesnes, Cambrai et Douai ont désormais déclenché leur « plan blanc » ou dispositif de gestion de crise interne

L'ensemble de ces éléments montre donc une circulation toujours très active du virus, en progression dans l'ensemble du territoire du Nord. Ceci justifie, afin de freiner la propagation du virus, la poursuite, pour tout le département, des mesures prises de limitation des interactions sociales, d'obligation du port du masque ainsi que toutes mesures appropriées aux circonstances de temps et de lieu.



Pr Benoit VALLET